

Commentaire sur le marché

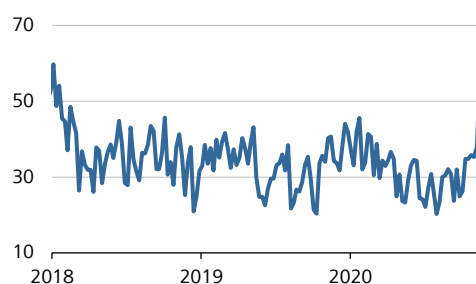
La Chine et 14 autres pays de l'Asie-Pacifique se sont associés pour former la plus grande zone de libre-échange au monde. Cela renforce l'influence de Pékin sur la région. C'est, en plus, une déclaration de guerre économique à l'Occident.



GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

Les Bulls sont de retour

Indice AAll Bulls, en points



Sources: Bloomberg, Raiffeisen Suisse CIO Office

L'indice AAll Bulls est un indicateur de sentiment qui reflète le degré d'optimisme des investisseurs américains à l'égard des marchés. Il affiche actuellement 55,8 points, soit la valeur la plus élevée enregistrée depuis janvier 2018. La raison de cette hausse se trouve dans les bonnes nouvelles concernant l'efficacité des vaccins contre le Covid-19. Si les investisseurs devenaient toutefois trop euphoriques, des corrections de marché pourraient intervenir.



GROS PLAN

Cadeau de Noël pour Tesla

L'action du fabricant américain de voitures électriques Tesla sera intégrée à l'indice des actions S&P-500 le 21 décembre, donc juste avant Noël. De cette manière, l'action reçoit le statut de blue chip après 17 ans d'évolution dans l'histoire de l'entreprise. Suite à cette bonne nouvelle, le cours de l'action a bondi de plus de 8% mardi dernier.



LE PROGRAMME

Rapport de stabilité financière de la zone euro

Le 25 novembre, la Banque centrale européenne (BCE) publiera son rapport semestriel de stabilité financière. Celui-ci renseigne sur les zones à risque pour le système financier européen.

Big, bigger, biggest – Le plus grand pacte de libre-échange au monde: après huit années de négociations, la Chine a finalisé dimanche dernier le plus grand pacte de libre-échange au monde avec 14 autres Etats de l'Asie-Pacifique. Celui-ci comprend 29% du volume des échanges commerciaux internationaux qui touchent plus de deux milliards de consommateurs, donc environ 30% de la population mondiale, presque autant que celle des Etats de l'Union européenne (UE) qui représente 33%. Ce partenariat «Regional Comprehensive Economic Partnership» (RCEP) comprend la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les dix membres de l'«Association of South East Asian Nations» (ASEAN): Brunei, le Vietnam, le Laos, le Cambodge, la Thaïlande, le Myanmar, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie et les Philippines. A l'origine, l'Inde devait être, elle aussi, membre de cette alliance. Mais ce pays se retira fin 2019 des négociations car il n'était pas prêt à délaissier sa politique économique protectionniste de manière suffisante. L'un des principaux objectifs du pacte RCEP est l'abaissement progressif des droits de douane. Ceci a pour but de délester le commerce entre les Etats. Le but final est d'abandonner les droits de douane pour près de 90% de toutes les denrées. Contrairement aux autres traités multilatéraux, aucune limite n'a été décidée pour les subventions ou règles étatiques permettant de préserver la propriété industrielle. Les prescriptions pour la protection des employés, des consommateurs ou de l'environnement ne figurent pas non plus dans ce traité.

Quant aux USA, cette alliance devrait avoir un goût amer, notamment pour le président Donald Trump encore en exercice: d'une part, le traité RCEP renforce la position et l'influence de la Chine dans la région de la planète qui croît économiquement le plus vite. D'autre part, cela diminue la dépendance du marché asiatique envers les USA. Au vu du timing, cela semblerait être un contrecoup ciblé de Pékin à la tentative précédente du gouvernement américain de détourner les chaînes de création de valeur établies dans le but d'affaiblir la Chine. Hormis toute arrière-pensée politique, il paraît clairement que les USA, comme la plus grande économie au monde, ont été exclus pour la deuxième fois d'un pacte commercial dans la région Asie-Pacifique. En effet, Donald Trump avait résilié en janvier 2017 le partenariat transpacifique (PTP) initié par son prédécesseur Barack Obama.

Pourtant, le traité RCEP concerne aussi d'autres pays industrialisés occidentaux comme par exemple la Suisse. Selon une étude de Switzerland Global Enterprise et le centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF), la Chine était le marché le plus attractif pour les entreprises helvétiques l'année dernière en ce qui concerne la taille du marché, les volumes d'exportation et le potentiel de croissance. Dans les statistiques du commerce extérieur de l'Administration fédérale des douanes (AFD), la Chine se situait en 2019 au quatrième rang avec un volume d'exportations de 21,4 milliards de francs suisses: il n'y a qu'en Allemagne, aux USA et en Grande-Bretagne que les entreprises suisses exportaient plus. Outre les stars de l'exportation comme les montres et les bijoux, les services ne sont pas non plus en reste. Ainsi, de nombreux prestataires de services suisses tels que les banques, les assurances ou les entreprises de logistique sont actifs en Chine. Le pacte de libre-échange tend certes à affaiblir la position de négociation et la compétitivité des exportateurs suisses, mais il ouvre aussi la voie aux opportunités: le large abandon des barrières commerciales dans la zone Asie-Pacifique devrait y entraîner une croissance économique supplémentaire et dynamiser la demande en biens de consommation. Il faut s'attendre à ce que les entreprises suisses ayant des filiales dans un Etat RCEP auront un meilleur accès à ce marché facilitant ainsi leurs exportations.

Tobias S. R. Knoblich
Stratège en placements

RAIFFEISEN

Editeur

Raiffeisen Suisse CIO Office
Raiffeisenplatz
9001 St-Gall
ciooffice@raiffeisen.ch

Internet

www.raiffeisen.ch/placements

Publications

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications
www.raiffeisen.ch/marches-opinions

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque Raiffeisen locale:
www.raiffeisen.ch/web/ma+banque

Mentions légales

Ce document n'est pas une offre.

Les contenus de cette publication sont fournis à titre d'information et de publicité exclusivement. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus au sens des articles 35 et suivants LSF. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente correspondants juridiquement contraignants (par ex. le prospectus, le contrat de fonds). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 St-Gall. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. La présente publication n'a pas pour vocation de fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle et/ou à un examen minutieux des documents de vente obligatoires. Toute décision prise sur la base des présents documents l'est au seul risque de l'investisseur lui-même. Par ailleurs, nous vous prions de vous référer à la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers». La performance indiquée se base sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer l'évolution présente ou future de la valeur. Les éventuels commissions et coûts prélevés lors de l'émission et le rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance présentées.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle contient, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elle n'est surtout pas responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Il appartient au client de s'informer des éventuelles conséquences fiscales. Selon l'Etat de résidence, les conséquences fiscales sont susceptibles de varier. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen déclinent toute responsabilité des conséquences fiscales éventuelles découlant de tout achat de titres.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication a été élaborée par Raiffeisen Suisse et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à la présente publication.